

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 7 juillet 2025

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Gaëlle RAYNAUD et Carole SOULIER.

Excusés : Mmes et MM. Annick MONLON, Mathieu POTHERAT et Christophe WAÏT.

Monsieur Gilles ASSANT est élu secrétaire de séance.

Quorum : 8

Ordre du Jour :

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2025**
- **Déclarations d'intention d'aliéner**
- **Approbation de la dissolution du Syndicat Mixte des Eaux Maconnais Beaujolais (SMEMB) à compter du 1^{er} janvier 2026**
- **Intégration au Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Beaujolais**
- **Restitution de 3 lots des communaux des Bruyères par Monsieur Denis FALAIZE**
- **Conditions d'exonération de 2 à 4 ans de l'indemnité annuelle d'occupation des communaux des Bruyères**
- **Tarifs des services périscolaires 2025-2026**
- **Débat des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**
- **Modification du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)**
- **Modification statutaire de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais au 1^{er} janvier 2026 en vue de la prise de compétence « assainissement collectif »**
- **Modalité de mise à disposition de l'Escapade**
- **Location de l'Espace Capella durant les travaux de rénovation du groupe scolaire**
- **Mise à disposition de la salle Aurore**
- **Compte rendu des commissions**
- **Questions diverses**

Le procès-verbal du conseil municipal du 16 juin 2025 est arrêté à l'unanimité.

- **Déclarations d'intention d'aliéner (DIA)**

Aucune.

- **Approbation de la dissolution du Syndicat Mixte des Eaux Maconnais Beaujolais (SMEMB) à compter du 1^{er} janvier 2026**

Suite au transfert de la compétence « eau potable » aux EPCI à fiscalité propre, prévue par la loi NOTRe, Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA) a souhaité exercer

directement cette compétence sur le territoire des 8 communes membres de MBA relevant également du périmètre du SME Maconnais Beaujolais, mettant ainsi fin au mécanisme de représentation-substitution en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020.

Des discussions sont actuellement en cours avec les deux communes membres du Syndicat mais non membres de MBA (Juliéna et Lancié), afin d'assurer la pérennité du service public de l'eau potable sur leur territoire.

Conformément à la demande formulée par MBA le 21 mars 2025 de reprise de la compétence eau potable, et suite aux discussions, les membres du syndicat ont retenu la voie juridique de la dissolution du syndicat, à l'unanimité des membres.

Le Conseil Municipal a approuvé cette dissolution à compter du 1^{er} janvier 2026.

Les modalités pratiques relatives à la répartition des biens, droits, obligations et personnels entre les membres du Syndicat feront l'objet d'une délibération ultérieure, devant intervenir avant la fin de l'année 2025.

■ **Intégration au Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Beaujolais**

Suite à la dissolution du Syndicat Mixte des Eaux du Mâconnais-Beaujolais, la commune de Lancié devrait rejoindre le Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Beaujolais.

■ **Restitution de 3 lots des communaux des Bruyères par Monsieur Denis FALAIZE**

Le Conseil Municipal a pris acte de la demande de restitution de 3 lots des communaux par Monsieur Denis FALAIZE et décide de dénoncer la convention d'occupation temporaire correspondante auxdits lots.

Suite à cette restitution, une adjudication a été organisée et un preneur a été trouvé.

Monsieur Gilles GELIN domicilié 40 rue de la Serve à Lancié (69) propose de reprendre les 3 lots. Le Conseil Municipal a donné pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cette nouvelle convention d'occupation temporaire. Il sera précisé que compte tenu de l'état des vignes et des travaux à engager pour les préserver, une exonération exceptionnelle de l'indemnité annuelle d'occupation sera appliquée durant les 4 premières années.

■ **Tarifs des services périscolaires 2025-2026**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le bilan de fonctionnement des services périscolaires pour l'année 2023-2024. Après avoir entendu son exposé, compte-tenu des hausses des matières premières et l'augmentation du coût de personnel, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants pour la rentrée de septembre 2025 :

RESTAURANT SCOLAIRE				
Classes de maternelle		Classes de primaire		Autre
Repas enfant	Repas exceptionnel sans inscription préalable ou hors délai <i>(en application du règlement intérieur des services périscolaires)</i>	Repas enfant	Repas exceptionnel sans inscription préalable ou hors délai <i>(en application du règlement intérieur des services périscolaires)</i>	Repas adulte
4,40 €	8,80 €	4,90 €	9,80 €	9,80 €

GARDERIE PÉRISCOLAIRE		
Séance garderie	Séance non réservée dans les délais	Supplément en cas de dépassement horaire (au-delà de 18h15)
3,55 €	7,10 €	7,10 €

▪ **Débat des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est un élément structurant indispensable qui doit impérativement être débattu en conseil municipal.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les éléments de contexte, les objectifs et les 3 axes autour desquels s'articule le PADD. Le Conseil Municipal a ensuite débattu sur ses orientations et l'a approuvé.

▪ **Modification du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)**

Le Conseil Municipal a approuvé l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de nouveaux chemins.

▪ **Modification statutaire de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais au 1^{er} janvier 2026 en vue de la prise de compétence « assainissement collectif »**

Le Conseil Municipal approuve la prise de compétence « assainissement collectif » par la Communauté de Communes Saône Beaujolais et ne sollicite pas la délégation de compétence.

▪ **Modalité de mise à disposition de l'Escapade**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Escapade, située à proximité de l'Espace Capella, est régulièrement mis à disposition des associations, gratuitement, afin qu'elles puissent disposer d'un lieu pour l'organisation de leurs diverses manifestations.

Une pergola bioclimatique a été installée en 2024 afin d'apporter un confort autour de la buvette et ainsi garantir un espace ombragé et à l'abri, pouvant également être allumé le soir. Cette dernière peut être pilotée à l'aide d'une télécommande (notamment pour l'orientation des lamelles, éclairage...). Le remplacement de cette dernière représenterait un coût avoisinant les 300 €.

C'est pourquoi le Conseil Municipal décide à la majorité de fixer une caution de 500 € (sous forme d'empreinte bancaire) pour toute mise à disposition de l'Escapade avec prêt de la télécommande.

▪ **Location de l'Espace Capella durant les travaux de rénovation du groupe scolaire**

Le restaurant scolaire sera prochainement délocalisé à l'Espace Capella durant la période de travaux de réhabilitation du bâtiment. Cet aménagement provisoire ne permettra pas aux autres utilisateurs d'utiliser l'intégralité de la salle, mais seulement les 2/3.

C'est pourquoi le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants durant la période des travaux :

- *Pour les habitants de Lancié ou associations Lanceronnes (hormis cas listés ci-dessous)*

1 week-end ou 1 jour de semaine : **450 €** + électricité suivant consommation relevée au compteur (prix du kWh en vigueur).

- **Pour les associations Lanceronnes**

- Sou des Ecoles, Ini For Tutti, Interclasse de Lancié, Lancié Loisirs et Culture, Amicale des retraités, Association paroissiale, CATM Corcelles/Lancié, Amicale des Sapeurs-Pompiers ou JSP Lancié/Fleurie, Société de chasse, Syndicat viticole, Entre Terre et Ciel, Portage de repas, Mouvements de vie, Fanfare La Note Beaujolaise, Basket Club Lancié Fleurie Villié-Morgon, Arbres de Vie : **gratuité** quel que soit le nombre de manifestations + électricité suivant consommation relevée au compteur (prix du kWh en vigueur).
- Fête des conscrits et passage du flambeau : gratuité + électricité suivant consommation relevée au compteur (prix du kWh en vigueur).
- Associations de classes : une manifestation gratuite par an + électricité relevée au compteur (prix du kWh en vigueur).

- **Pour les personnes ou associations résidant hors de Lancié**

1 week-end ou 1 jour de semaine : **1 000 €** + électricité suivant consommation relevée au compteur (prix du kWh en vigueur).

- **Mise à disposition de la salle Aurore**

Lors de sa séance du 3 mars 2025, le Conseil Municipal avait fixé les tarifs de location de la salle Aurore comme suit :

- Pour 1 jour ou 1 soirée en semaine : **250 €**
- Pour 1 week-end (du samedi matin au dimanche soir) : **350 €**

Le Conseil Municipal décide d'ajouter au tarif sus indiqué le coût de l'électricité selon la consommation relevée au compteur (prix du kWh en vigueur).

- **Compte rendu des commissions**

Commission « Vie scolaire / Fleurissement »

- Le conseil d'école a eu lieu le 17 juin dernier.
Les effectifs sont légèrement en hausse avec 131 élèves prévus à la rentrée avec, notamment, une grosse classe de PS : 25 élèves (dont 2 moyens).
- Travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire :
Des visuels ont été présentés lors du conseil d'école.
Le restaurant scolaire va être délocalisé à l'Espace Capella, pour les classes élémentaires seulement.
Les maternelles prendront leur repas à la salle d'évolution qui sera aménagée.
Les travaux débiteront par la classe de CP.
La classe de Mme Piat sera, quant à elle, délocalisée à la garderie.

Commission « Voirie »

- Suite à la réception du rapport de manquement administratif reçu de la DDT pour la station, une réunion a eu lieu afin d'évoquer les travaux à prévoir et les points à améliorer. Un cahier des charges précis doit être rédigé afin d'engager les travaux sur 10 ans.
- Un curage a été réalisé sur des canalisations traversantes, sur un terrain privé jouxtant la station.

- Travaux voirie : les travaux de reprise de chaussée sur la rue des Tourniers vont débuter semaine 29. Pour mémoire, le coût des travaux s'élevait à 10 777 €
- Entretien des cimetières : il semblerait que des dérogations pour l'utilisation de certains produits phytosanitaires existeraient uniquement pour l'entretien des inter-tombes dans les cimetières. Il est proposé de se renseigner sur cette possibilité mais il est proposé également l'éventualité de laisser les allées en herbe afin de diminuer considérablement le temps passé aux agents pour l'entretien de ces dernières.

Commission « sociale » de la CCSB

- La CCSB a mis en place un transport à la demande solidaire pour accès aux soins.
- Petite enfance : un nouveau relais d'assistantes maternelles a été créé. Il s'agit d'un relais itinérant pour permettre aux assistantes maternelles du territoire de se mettre en réseau.
- Un numéro de téléphone unique sera mis en place afin de faciliter la recherche d'un mode de garde pour les parents concernés.

Réunion déchets / environnement de la CCSB :

- Il a été constaté de nombreuses erreurs de tri, notamment au niveau des tris du plastique (présence de cartons marrons, déchets imbriqués...)
- Il est rappelé aux associations que la CCSB met à disposition des bennes de tris sélectifs nomades, à installer lors de leurs manifestations (bennes jaunes notamment)
- Les poubelles publiques installées sur les espaces publics vont prochainement être remplacées comme l'aire de loisirs.

■ Questions diverses

Aucune

PV arrêté le 8 septembre 2025,

**Le Maire,
Jacky MENICHON**



**Le secrétaire,
Gilles ASSANT**

